

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 14 MARS 2011

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce quatorzième jour de mars, de l'an deux mille onze, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS : René Martineau Maire
 Léopold Larouche Conseiller (1)
 Jocelyne Lefebvre Conseillère (2)
 Jocelyne Wheelhouse Conseillère (4)
 Claude Hardy Conseiller (5)

ABSENT : Jean-Marc Albert Conseiller (3)
 Olivier Lemieux Conseiller (6)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

OUVERTURE La séance est ouverte à 19h30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

11-03-023 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Léopold Larouche, appuyée par monsieur Claude Hardy, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item affaires nouvelles ouvert.

ADOPTÉE

VACANCE AU SIÈGE # 3

La directrice générale, madame Rachel Cossette, avise les membres du Conseil que monsieur Jean-Marc Albert a remis sa démission au siège # 3 en date du 3 mars dernier.

Les membres du Conseil remercient Monsieur Albert pour ses douze années de service auprès de la Municipalité de La Motte.

11-03-024 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2011**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Claude Hardy que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2011, soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

11-03-025 **DEMANDE DE COMMANDITE – CERCLE DES FERMIÈRES DE LA MOTTE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'autoriser le versement de deux cent dollars (200 \$) au Cercle des Fermières de La Motte pour l'organisation de leur brunch annuel, tel que prévu dans la politique d'aide aux organismes municipaux.

ADOPTÉE

11-03-026 **DEMANDE DE SUBVENTION – SHOW DE LA MOTTE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Claude Hardy, d'autoriser le versement de cinq cent dollars (500 \$) au Comité du Show pour l'organisation de leur «Show de La Motte», tel que prévu dans la politique d'aide aux organismes municipaux.

ADOPTÉE

INTERVENTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

INFORMATIONS AVEC DÉCISION

11-03-027 **LOISIR ET SPORT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – ADHÉSION ANNUELLE**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'adhérer à Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue pour un coût de soixante dollars (60\$).

ADOPTÉE

COMPTES-RENDUS

COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE À LA MRC D'ABITIBI

Le maire nous informe qu'à la dernière rencontre il a été question de la Campagne de Collecte de la Croix Rouge. Monsieur Ulrich Chérubin, président d'honneur, invite les Municipalités à s'impliquer, lors de la campagne régionale du 2 mai prochain. L'objectif est d'environ quarante mille dollars (40 000 \$).

Il y a également eu une discussion concernant la procédure à adopter afin de faire la révision du Plan et des Règlements d'urbanisme sans devoir faire un appel d'offre publique. La principale cause de cette démarche, est que pour adopter un tel plan et de tels règlements nous devons avoir une firme qui connaît notre territoire, nos particularités et nos contraintes pour ne nommer que ceux-ci. Si une entreprise vient d'une autre région, elle n'aura pas les connaissances du territoire nécessaires à un tel exercice.

COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement du 14 février au 14 mars 2011.

PROTECTION INCENDIE

11-03-028 **GRILLE DE TARIFICATION 2011**

ATTENDU QUE la Municipalité de La Motte à adopter le règlement # 184 concernant la tarification d'un service incendie dans le cadre d'incendie de véhicules des non –résidents;

ATTENDU QUE la Municipalité adopte une grille de tarification pour l'année 2011;

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par madame Jocelyne Wheelhouse, d'adopter la grille de tarification 2011 tel que proposé.

Description de l'équipement / Ressources	Tarif horaire 1re heure	Tarif horaire Heures suivantes (Par tranche de 30 min)
Camion Échelle	995,00\$	695,00\$
Camion autopompe-mousse	555,00\$	390,00\$
Camion pompe-citerne / Camion autopompe	450,00\$	315,00\$
Camion pompe-citerne-mousse	595,00\$	415,00\$
Camion citerne (Transporteur d'eau)	375,00\$	262,50\$
Camion accessoires / Unité d'urgence	348,00\$	244,00\$
Camionnette	65,00\$	45,00\$
Salaire des pompiers	21,63\$	21,63\$
Pourcentage appliqué pour avantage sociaux (Salaire) et frais d'administration	40%	

ADOPTÉE

VOIRIE

11-03-029 **SUBVENTION AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rechargement en gravier sont nécessaires sur le chemin de La Baie;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de ponceaux sont nécessaires sur le chemin St-Luc;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces travaux sont estimés à vingt-quatre mille dollars (24 000 \$);

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'acheminer à monsieur François Gendron, député d'Abitibi-Ouest, une demande d'aide financière dans le cadre du programme de l'Amélioration du Réseau Routier, pour un montant de douze mille dollars (12 000 \$).

ADOPTÉE

11-03-030 **RÉDDITION DE COMPTE – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – ANNEXE A**

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de deux cent trente-six mille quatre-vingt-dix dollars (236 090 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civil 2010;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS :

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que la municipalité de La Motte informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Madame Jocelyne Wheelhouse demande des informations concernant la pancarte situé au 210 chemin St-Luc. Monsieur René Martineau, maire l'informe des démarches en cours.

FINANCES ET ADMINISTRATION

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de février 2011.

11-03-031 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Léopold Larouche, que les comptes du mois de février 2011, soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de soixante-dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars et soixante-deux sous. (78 583.62 \$). Deux factures au montant de vingt mille quatre-vingt-huit dollars et soixante-quinze sous (20 088.75\$) ont été retenues.

ADOPTÉE

11-03-032 **ÉTAT FINANCIER DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'AMOS**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'autoriser le versement d'un montant de cent soixante-dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf sous (179.99\$) afin de compléter la contribution annuelle de la Municipalité pour l'année 2010.

ADOPTÉE

DÉCLANCHEMENT D'ÉLECTION PARTIELLE

Madame Rachel Cossette, Présidente d'élection informe le conseil qu'il y aura une élection partielle au siège # 3. Le jour du scrutin sera le dimanche 15 mai prochain.

11-03-033

REDDITION DE COMPTE – TECQ

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Claude Hardy, appuyée par monsieur Léopold Larouche, d'informer le ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, que la municipalité de La Motte entérine les travaux proposés dans la reddition de compte du programme TECQ pour un montant de deux cent soixante-huit mille trois cent quatre-vingt-quatre dollars (268 384 \$).

ADOPTÉE

PERCEPTION DE COMPTES ÉLECTRONIQUE

La prise d'informations nécessaires afin d'offrir un service de perception des comptes de taxes par internet sera prise auprès de notre institution financière afin d'obtenir un forfait avantageux pour nos contribuables. Le sujet sera rediscuté à la séance ordinaire du mois d'avril.

11-03-034

PACTE RURAL DE LA MRC D'ABITIBI – POSTE DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Wheelhouse, appuyée par monsieur Claude Hardy, de présenter au Pacte rural une demande de financement de 25% des dépenses reliées au poste d'agente de développement pour un maximum de quatre mille cinq cent dollars (4 500\$), et d'autoriser madame Rachel Cossette, directrice générale, à signer tous les documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de temps est allouée aux questions du public.

CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

11-03-035

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Jocelyne Lefebvre, appuyée par monsieur Claude Hardy, de LEVÉE LA SÉANCE.

Il est 20h40.

ADOPTÉE

Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Maire

«Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

11-03-025

11-03-026

11-03-027

11-03-031

11-03-032

Signé ce vingt et unième jour de mars
de l'an deux mille onze